



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7 mai 2021

**APPEL À PROJET
RÉALISATION DES DIAGNOSTICS SOCIAUX
DE CAMPEMENTS ILLICITES ET SQUATS
EN RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

Prolongation du délai de réponse

Pour répondre à la demande de certains candidats, le Préfet de région a décidé de prolonger le délai de réponse à l'appel à projet concernant la réalisation des diagnostics sociaux des campements illicites et squats en région d'Île de France ,initialement prévu au 7 mai 2021, jusqu'au **20 mai 2021**.

Appel à projet pour la réalisation des diagnostics sociaux pré-évacuation en région d'Île-de-France.

Modalités d'enregistrement des candidatures

- Pour être enregistrés, les dossiers de candidature complets doivent faire l'objet d'un double envoi, **avant le 20 mai 2021**

- Par courrier postal, le dossier de candidature devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Monsieur le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques,
A l'attention de Monsieur le haut-fonctionnaire chargé de l'insertion,
Préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc, 75 911 PARIS Cedex 15**

- Par voie électronique, le dossier devra être envoyé à l'adresse suivante :

pref-secretariat-directeurdeprojet@paris.gouv.fr

ou

pref-mission-insertion@paris.gouv.fr

Il est demandé aux candidats de procéder au regroupement des pièces du dossier en un seul fichier au format WORD (.docx) et PDF (.pdf) et portant le nom du porteur de projet.

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à :
Monsieur le haut-fonctionnaire chargé de l'insertion, Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

@ : pref-secretariat-directeurdeprojet@paris.gouv.fr
Tél : 01 82 52 40 30

Le candidat ou (ou le groupement de candidat) peut solliciter la mission insertion - Jérôme Normand Khadija Gamraoui-pour toutes précisions complémentaires, par courriel au plus tard 5 jours avant l'expiration du dernier délai pour le renvoi des dossiers.

Présentation de la candidature

a) Conditions relatives aux candidats

Seuls peuvent répondre au présent appel à projet :

- Les opérateurs disposant de l'agrément d'ingénierie sociale, financière et technique (décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées), ou dont la demande a été déposée à la DRIHL avant l'envoi de la présente candidature.
- Plusieurs opérateurs peuvent se regrouper pour déposer un dossier correspondant au présent appel à projet.

b) Composition du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre obligatoirement les 4 parties suivantes :

- Informations sur le candidat ou le groupement de candidats
- Description du projet
- Description des moyens humains et logistiques prévus par le candidat



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Budgets prévisionnel de l'association et de l'action

Communication des résultats aux candidats

Le(s) candidat dont le projet est retenu par le comité de sélection pour être auditionnés en seront informés dans un délai de 30 jours maximum après le dépôt de leur proposition.

A l'issue des auditions, le Préfet de région informera l'organisme dont la proposition aura été retenue, ainsi que les autres postulants.

XXXX

-